



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	12	19	01

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 13 décembre 2023 : 7 décembre 2023
- Réunion du 13 décembre 2023 : absence de quorum constatée (25 membres présent.e.s, 2 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 37 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2023 : 14 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 26/12/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nb de membres absents et excusés : 60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-257604371-20231219-C2023_12_19_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTION

INSTALLATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE AU COMITÉ SYNDICAL DU SMÉDAR

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

A la suite du renouvellement de son conseil métropolitain le 15/07/2020, la Métropole Rouen Normandie (MRN) a désigné les représentant.e.s appelé.e.s à siéger au sein des différents organismes extérieurs, dont le Comité syndical du SMÉDAR.

C'est ainsi que, lors de son installation le 09/09/2020, M. Stéphane MARTOT a été désigné en tant que membre titulaire du Comité du SMÉDAR et Mmes Juliette BIVILLE et Eva LEMARCHAND en tant que membres suppléantes.

Par courrier en date du 29 avril 2023, Monsieur Stéphane MARTOT a sollicité auprès de la MRN son remplacement au sein du SMÉDAR.

Par ailleurs, suite aux élections municipales partielles organisées dans la commune de Mesnil-sous-Jumièges, Monsieur VEZIER a été élu le 7 juillet 2023 en tant que Maire en remplacement de Madame Eva LEMARCHAND.

La MRN a procédé à leur remplacement au sein des commissions spécialisées et organismes extérieurs par délibération du 13 novembre 2023², selon le détail suivant :

- Mme Juliette BIVILLE a été nommée représentante titulaire au sein du Comité du SMÉDAR (*en remplacement de M. Stéphane MARTOT*),
- M. Cyrille MOREAU a été nommé représentant suppléant au sein du Comité du SMÉDAR (*siège vacant suite à nomination de Mme Juliette BIVILLE en tant que membre titulaire*),
- M. Stéphane VEZIER a été nommé représentant suppléant au sein du Comité du SMÉDAR (*en remplacement de Mme Eva LEMARCHAND*).

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

² Délibération n°C2023_0645 en date du 13/11/2023, ref. dossier 9461, n° ordre de passage 34.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-33 et L5211-8,
Vu la délibération n°C2023_0645 de la Métropole Rouen Normandie en date du 13/11/2023,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 07/12/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 13/12/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 13/12/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 14/12/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2023,
Considérant la décision à l'unanimité, conformément à l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'installer dans leurs fonctions :

- Mme Juliette BIVILLE en tant que membre titulaire au sein du Comité du SMÉDAR ;
- M. Cyrille MOREAU en tant que membre suppléant au sein du Comité du SMÉDAR ;
- M. Stéphane VEZIER en tant que membre suppléant au sein du Comité du SMÉDAR.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	